

# Portrait social

## Communauté de communes du Bassin de Marennes



Sur la Communauté de communes du Bassin de Marennes, **5 602 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit 36% de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 27% à 49% selon les communautés de communes et d'agglomération.

Le territoire compte **49% de personnes isolées sans enfant** parmi la population allocataire globale (48,6% au niveau départemental).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu.

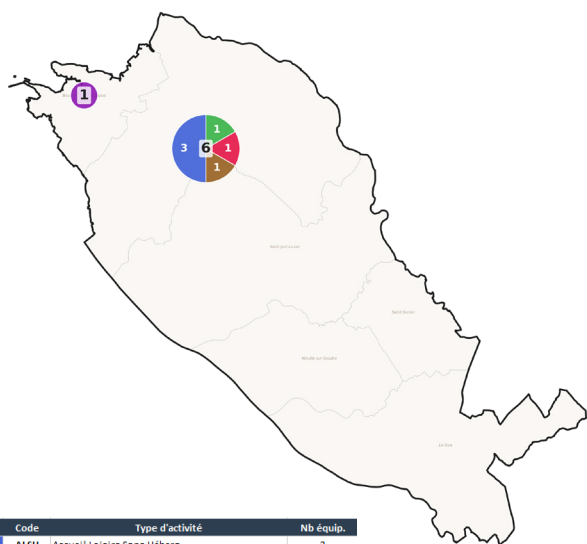
13% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (13% au niveau départemental, 15% au niveau national).

**890 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. Dans ces foyers précaires, vivent 649 enfants.

### Le poids financier de la Caf sur le territoire

- 16,9 M€** de prestations familiales versés aux allocataires, soit 2% des dépenses à l'échelle du département
- 808 293€ d'aides d'action sociale** versées aux familles et aux partenaires du territoire.

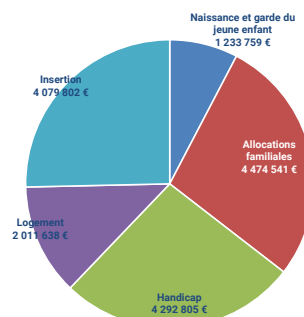
### Nombre d'équipements financés par une prestation de service



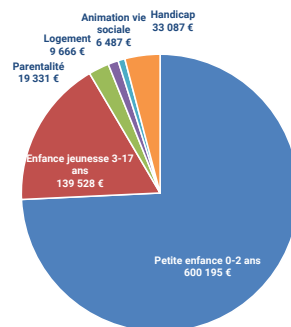
Code	Type d'activité	Nb équip.
ALSH	Accueil Loisirs Sans Hébergement	3
CLAS	Contrat Local Acc. Scolarité	1
EAJE	Étab. Accueil Jeune Enfant Psu	1
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents	1
RPE	Relais Petite Enfance	1
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>

La carte situe le lieu d'implantation de l'équipement mais celui-ci peut être à rayonnement intercommunal ou itinérant.

Financements en Prestations familiales



Financements en Action sociale

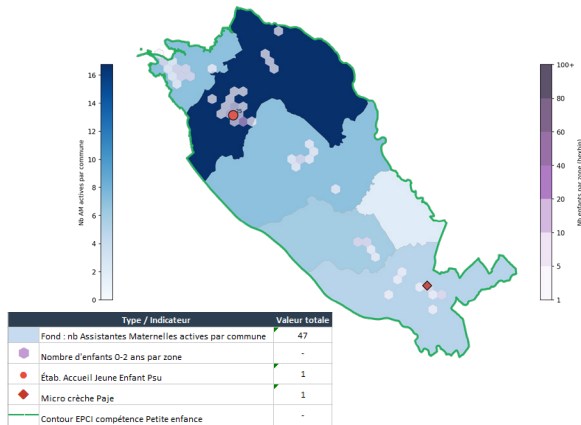




## Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

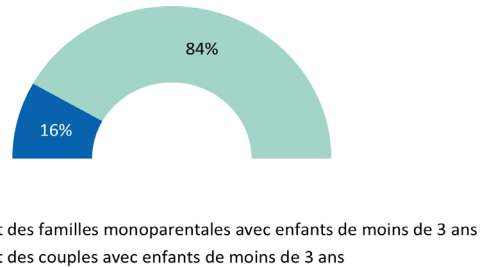
### Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Les crèches bénéficiant de la Prestation de service unique (Psu) et les micro-crèches Paje pour lesquelles les familles reçoivent le complément mode de garde structure (Cmg) proposent au total **37 places** contre **163 enfants gardés par les assistants maternels**.

Ainsi plus de 8 enfants sur 10 de moins de 3 ans bénéficient d'une place d'accueil.

### Familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans



Source: Caf 2024

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : seuls **22 enfants** ont des parents qui la perçoivent à taux plein. Entre 2023 et 2025, le nombre de grossesses en cours au 31 décembre est passé de 16 à 13.

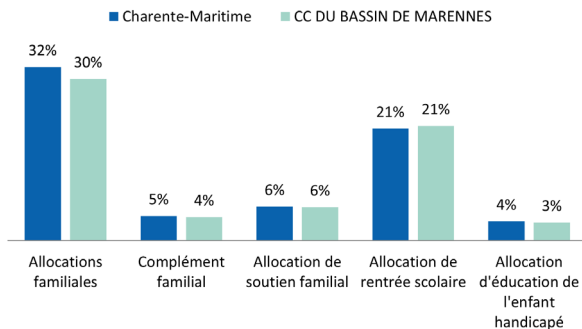
La part des **familles monoparentales** avec enfants de moins de 3 ans est de 16% contre 84% pour les familles en couples. Le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans représente 21% de l'ensemble des familles de la communauté de communes.



## Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

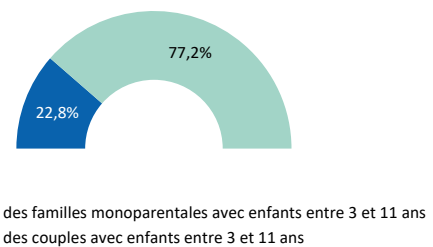
### Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source: Caf 2024

- **30%** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 4% perçoivent un complément familial,
- **21%** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **6%** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **3%** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant en situation de handicap.

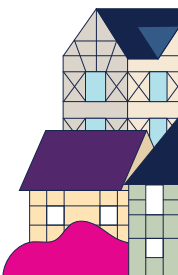
### Familles allocataires avec enfants entre 3 et 11 ans



Source: Caf 2024

La Caf soutient la parentalité avec **19 331 €** permettant de financer les actions et structures comme le Laep.

La part des **familles monoparentales avec enfants entre 3 et 11 ans** est de **22,8%** contre 20% sur le département. Le taux est stable depuis 2023 (-0,2 point).

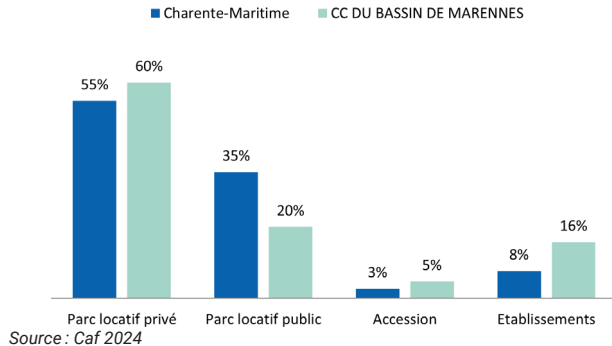




# Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

## Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **845** foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **1 458 personnes**, soit **9% de la population** totale du département.

La Communauté d'agglomération de Rochefort Océan se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (60% contre 55% en Charente-Maritime) et une part moins importante pour ceux du public (20% contre 35% en Charente-Maritime).

## Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Charente-Maritime	CC du Bassin de Marennes
Parc locatif privé	221 €	211 €
Parc locatif public	203 €	215 €
Accédants	168 €	196 €
Établissement	198 €	179 €

Source : Caf 2024

Les montants moyens de l'aide au logement sont en moyenne supérieurs à ceux de la Charente Maritime pour le parc locatif public (+12€) et les primo accédants (+28€).

Cela suggère que les ménages concernés ont des ressources plus modestes que la moyenne départementale, ou que le montant des loyers y est plus élevé que dans d'autres zones de la Charente-Maritime.



# Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **298 foyers** sur la Communauté de communes. Parmi eux, 19% ont moins de 30 ans, 63% sont des personnes isolées et 10% sont des familles bénéficiaires de la majoration isolement.

> **1 021 allocataires** bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 40% des foyers allocataires (37 % au niveau départemental).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour **98 foyers** en 2024.

> **433 personnes** sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 58% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (57% au niveau départemental) et 50 ont des enfants.

Sur le territoire, 78 familles bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Parmi eux, 38 ont été accueillis dans les structures financées par les prestations de service (quasiment exclusivement en Alsh) soit 45,8%.

Dans le cadre de notre politique « inclusion handicap », **33 086€ d'aides** ont été versés aux partenaires.

## Profil des personnes en situation de handicap

**433**  
BÉNÉFICIAIRES DE  
L'AAH

**17 %**  
DES BÉNÉFICIAIRES  
DE L'AAH ONT  
DES ENFANTS

**83**  
BÉNÉFICIAIRES  
DE L'AAEH

**1 ENFANT SUR 2**  
BÉNÉFICIAIRE DE L'AAEH  
EST ACCUEILLI EN EAJE ET  
EN ALSH



ZOOM

# L'actualité des territoires

## Un transfert de compétence engagé

En 2025, le territoire de la communauté de communes du bassin de Marennes poursuit la mise en place de son projet social et familial de territoire, dans un contexte de transfert des compétences petite enfance, enfance et jeunesse.

Ce transfert est engagé entre le centre intercommunal d'action sociale (Cias) et la Communauté de communes en vue d'une opérationnalité en 2026.

## Les axes de travail de la Convention territoriale globale du Bassin de Marennes

- accès aux droits et services ;
- la cohérence éducative ;
- le lien social et intergénérationnel et l'inclusion numérique.

Concernant la cohérence éducative, en 2025, **un partenariat a été mis en place entre la crèche Cap au vent Moussaillons et l'accueil de loisirs Le château des enfants**. Ce partenariat a permis de créer une passerelle éducative pour les enfants entre la petite enfance et l'enfance.

Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)** du Cias bassin de Marennes a été relancé. Il permet à plus d'une vingtaine de collégiens du territoire d'avoir l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, ce qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Le **lieu d'accueil enfants parents (Laep)** du bassin de Marennes a emménagé au 12 avenue du Pont de la Seudre, au sein de l'accueil de loisirs Château d'Enfants. Ce déménagement a permis d'offrir une meilleure visibilité au public et d'améliorer significativement les conditions d'accueil et de travail.

